



Conseil municipal du 04 octobre 2023

PRESENTS :

Lucette NAEGELLEN, Liliane RELION, Michèle BOUCARD, Edwige VERNEREY, Aurore GELEY, Géraldine FIGARD, Régis CHOPIN, Jean BAUDOT, Valentin MATARESE, Olivier DEMANDRE

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Baptiste CHAPUIS (donne procuration à R. CHOPIN), Nicolas JOLY (donne procuration à E. VERNEREY), André CHARDONNENS (donne procuration à L. NAEGELLEN), Barbara PANOUILLOT, Thierry ESCODA, Nathalie TARDY-DEPREZ, Alexandre DUMONT.

Secrétaire de Séance : Michèle BOUCARD.

Modification du plan de financement de la subvention DETR relative à la création d'un CITY PARC :

Dans le cadre du projet de création d'un City parc, il y a lieu d'actualiser, à la demande de la Préfecture, le plan de financement à la suite des subventions qui ont été notifiées au cours de l'année par l'Agence Nationale du Sport, la préfecture du Jura et la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte l'opération « création d'un city parc sur le plateau sportif situé après la rue de la Pâte à Bois dont le montant des travaux est estimé à 287 485,74 euros HT et arrête les modalités de financement.

DESTINATION DES COUPES DE BOIS 2024 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'assiette des coupes de l'exercice 2024 dans les parcelles n° 15, 16, 29 et fixe pour les chablis et pour les coupes de bois retenues de l'exercice 2024 les destinations suivantes :

Vente aux adjudications générales

Coupes feuillues

– Vente de futaies affouagères parcelles n°: 16, 29

– Vente en bois façonnés parcelle n° : néant

Vente de gré à gré

Contrat d'approvisionnement : parcelles 16, 29 pour les hêtres

Produits faible valeur : chablis

Délivrance aux affouagistes

Pour leurs besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, des produits définis ci-après : Houppiers et petites futaies sur pied : parcelles : 15, 16, 29 (suivant les inscriptions au rôle d'affouage).

Il décide de maintenir le montant de la taxe d'affouage à 6 € par stère de bois de chauffage réalisé par les affouagistes pour l'affouage 2024/2025 et conserve le règlement d'affouage validé en 2017.

Il désigne, pour le partage sur pied des bois d'affouage, comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : M. GUILLOT Pascal, M. VERNEREY Patrick, M. BAUDOT Jean-Pierre.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION FETES ET COMPAGNIE ET EMAJN :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 363 € à l'association Fêtes et Compagnie et de 85 € à l'EMAJN pour la prise en charge par la Commune d'Orchamps du coût du repas et des boissons pour les membres des groupes de musique ayant donné une représentation lors des marchés des 14 juillet et 08 septembre 2023.

ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR L'ACHAT D'ENERGIES ET LA FOURNITURE DESERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE SUR LE PERIMETRE DE LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'adhésion de la Commune d'Orchamps au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés sur le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à partir de janvier 2026 pour l'électricité.

ASSOCIATION ECOLE DE LA VIE MODIFICATION CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la modification de certains points dans les conventions d'occupation précaire visant à mettre à la disposition de l'association « L'école de la vie » le terrain cadastré ZL 82 (rue de l'Iserole) afin d'y créer un jardin forêt en permaculture à vocation pédagogique ainsi qu'une partie du terrain cadastré AD 94 d'une surface nécessaire à l'implantation d'une serre pédagogique pour les enfants à proximité de l'école.